

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE BLAISE

SAV.6



62 123 habitants

79 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

486 km²

La Blaise prend ses sources dans le Perche et se déverse dans l'Eure au niveau de Dreux.

Cette unité hydrographique est occupée par des grandes cultures céréalières sur les trois quarts de son territoire, avec quasiment aucun herbager permanent.

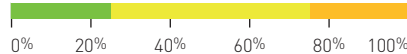
Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 1 masse d'eau est en bon état, 2 en état moyen et 1 en état médiocre. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, l'IPR, le phosphore, les paramètres liés à l'oxygène et les pesticides. L'état chimique, hors ubiquistes, de toutes ces masses d'eau est bon.

Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG211 (craie altérée du Neubourg/Iton/plaine de Saint-André) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.

La masse d'eau FRGG081 (sables et grès du cénomaniens sarthois) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides.

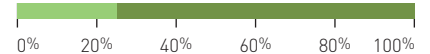
Masse d'eau	
Rivières et canaux	4
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	1

État écologique ESU



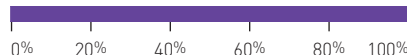
■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais
■ Indéterminé

Objectif état écologique ESU



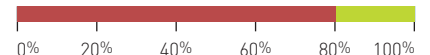
■ 2027 ■ Au delà 2027

ME en RNAOE

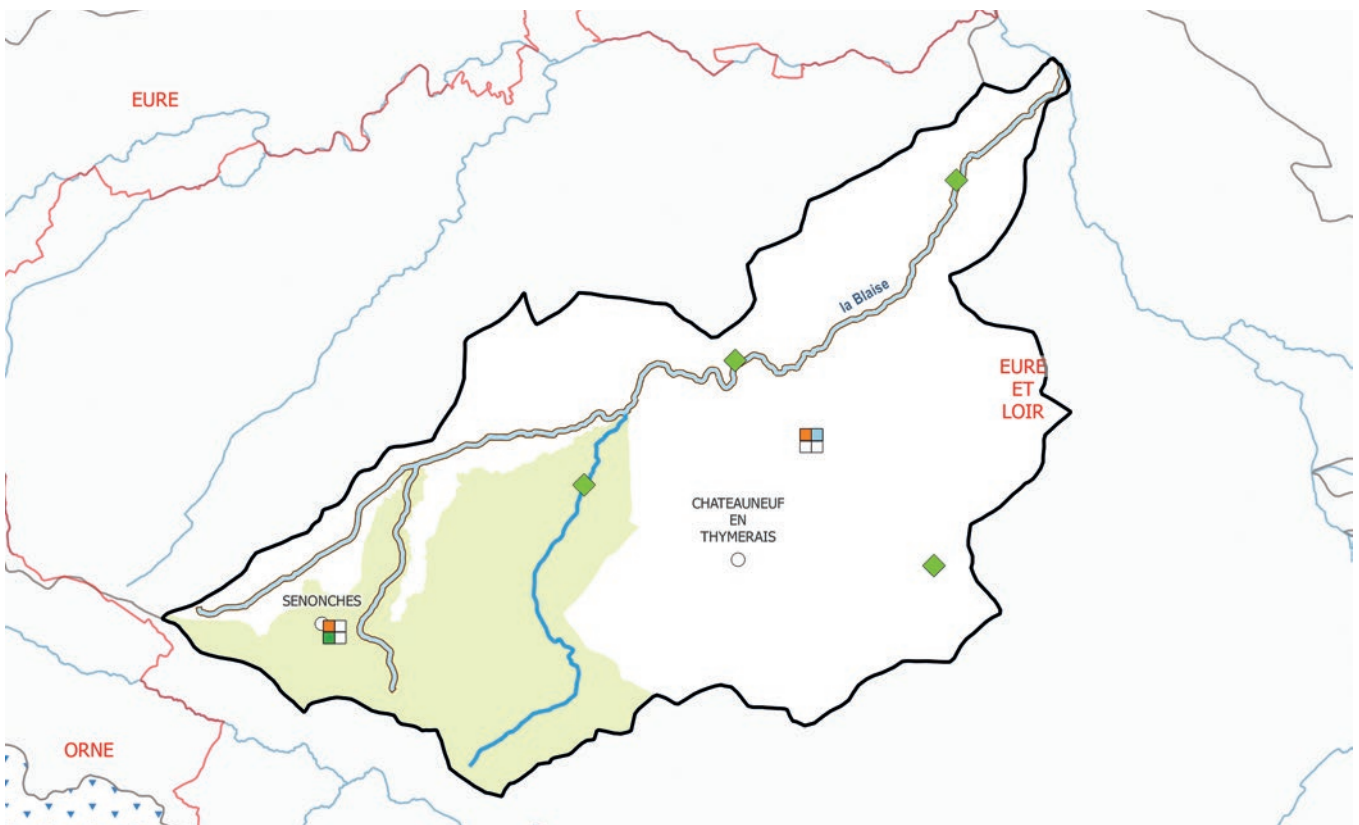


■ Non RNAOE ■ RNAOE

Ambitions ME



■ Connaissance ■ Reconquête BE ■ Atteinte BE
■ Stabilisation BE ■ Non RNAOE



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
BLAISE**
SAV.6

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	20				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	20				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	20				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	20				
AGR03	Limitation des apports diffus	20				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	20				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	20				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	40				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	20				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	60				